

AIN

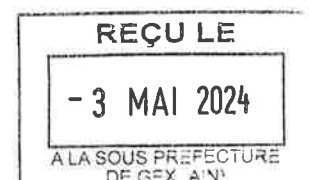
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE **LELEX****Nombre de membres**afférents au C.M : 08  
en exercice : 08  
qui ont pris part  
à la délibération : 07**SEANCE du 04 avril 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le 4 avril,  
à 18h30, le conseil municipal de cette commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous  
la présidence de Monsieur Roger GROSSIORD, Maire,

Date de convocation  
27/03/2024**Etaient présents :**  
LEVRIER Patrick Adjoint  
GABRIEL-ROBEZ Delphine, MERMET Jacques, TREMBLAY Sacha,  
GROSGURIN Jean-pierre.Date d'affichage  
27/03/2024**Excusée :** GROSGURIN Laurence pouvoir à Patrick LEVRIER  
**Absent :** PERONNET Gilles**Elue secrétaire de séance :** GABRIEL-ROBEZ Delphine**Objet : dépôt d'un dossier de subvention au titre de la DETR (Dotation des Territoires Ruraux) pour mise en place d'une cuve de récupération d'eau de pluie.**

Monsieur le Maire explique que la commune va construire un bâtiment sanitaire au lieu dit le Frenet à côté des tennis et de l'aire de camping-car. Ce bâtiment sera également équipé d'une borne de recharge pour les VTT et vélo électriques. La mise en place de cette citerne de 15m3 permettra le lavage des VVT.

La fourniture et la pose de la cuve s'élève à **22 500 € HT**.  
Ces travaux sont éligibles au titre de la DETR, « *installation de récupération et de stockage des eaux de pluie* »

**Le conseil ouï l'exposé du maire****Après en avoir délibéré par 07 POUR 00 CONTRE 00 ABSTENTION****ADOPTE** le projet d'achat et de mise en place d'une citerne de récupération d'eau de pluie pour un montant de **22 500 € HT****ADOPTE** le plan de financement ci-dessous

DEPENSES		RECETTES		
<i>Détail des postes</i>	<i>Montant en € HT</i>	<i>Financements</i>	<i>Montant en € HT</i>	<i>en %</i>
STPFA	22 500 €	DETR	9 000 €	40
		Fonds propres commune	13 500 €	60
<b>TOTAL</b>	<b>22 500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>22 500 €</b>	<b>100</b>

**SOLLICITE** une subvention de **9 000 €** au titre de la DETR soit 40 % du montant HT du projet.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre et au suivi de ce dossier.

Pour copie conforme  
Le Maire  
Roger GROSSIORD

